

# Informations

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **80 (1935)**

Heft 2-3

PDF erstellt am: **27.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## INFORMATIONS

### Fondation Général Herzog.

(Communiqué)

Les intérêts de la *Fondation du Général Herzog* doivent être consacrés, suivant le règlement de la fondation, à encourager des travaux volontaires d'officiers d'artillerie, qui ne sont pas subventionnés par le Département militaire.

Il s'agit notamment :

a) De subsides à des officiers se rendant dans des armées étrangères, pour assister à des manœuvres, ou pour visiter des établissements militaires, etc.

b) De décerner des prix pour des travaux techniques ou tactiques, sur des sujets concernant spécialement l'artillerie.

c) De subsides permettant l'achat d'objets pour le musée d'artillerie, qui ne pourraient pas être obtenus sans une aide financière.

d) De secourir des membres invalides du corps d'instruction de l'artillerie, pour autant qu'une aide paraît nécessaire en marge des obligations de la caisse d'assurance des fonctionnaires, employés et ouvriers fédéraux.

e) Pour autant que le revenu du capital de la fondation ne sera pas entièrement consacré aux buts indiqués ci-dessus, la fondation pourra encourager financièrement l'activité des sociétés d'artillerie.

La Commission de la fondation, nommée par le Conseil fédéral, invite de nouveau les officiers d'artillerie à profiter de ce fonds dans les cas ci-dessus indiqués. La Commission est disposée à examiner d'autres cas pour autant qu'ils ne soient pas en contradiction avec le règlement de la fondation. S'adresser au Président de la fondation *M. le colonel W. Luder*, à Soleure.

### Travaux de concours.

La Commission de la Fondation du Général Herzog ouvre un concours parmi les officiers d'artillerie, sur le sujet suivant :

*Comment l'activité des officiers d'artillerie, en dehors du service, peut-elle être le mieux exercée.*

Les officiers qui s'intéresseront à ce concours, feront part de leurs idées, dans un rapport brièvement conçu, qui sera adressé au colonel W. Luder à Soleure, Président de la fondation. L'enveloppe portera comme suscription un nombre quelconque de quatre chiffres et la mention : *Travail de concours Fondation Général Herzog*. Il sera joint une enveloppe fermée portant la même suscription et renfermant l'adresse de l'auteur.

Une somme de 500 fr. est disponible pour récompenser les travaux méritants.

Le Jury est composé de la Commission de la fondation : les colonels d'artillerie W. Luder à Soleure, Hauser à St-Gall, et Decollogny à Apples, plus un officier d'artillerie désigné par le Chef d'arme de l'artillerie.

Dernier délai pour la remise des travaux : *31 mai 1935*.

*Fondation Général Herzog.*

---

#### **Concours ouvert par la Société suisse des officiers**

Nous publierons, dans notre livraison d'avril, la liste des sujets de concours proposés par le comité central de la *Société suisse des officiers* pour la période de 1935 à 1937. (Réd.)